

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Claude DUMENIL, Maire.

Etaient présents: MMES DARRIET, GOUDENECHÉ, GUIRAUDON, LAPORTE, RISPAIL
MM BALADE, BIRAC, BOURREL, CHALOUPIN, DROUHIN-DAGAULT,
GARRIGUES, MANGIEU, NORMANT

Absent excusé : M LAFOSSE ayant donné procuration à MME GOUDENECHÉ

M Jean-Philippe MANGIEU est élu secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire revient sur la demande de Monsieur Bourrel de mise à l'ordre du jour du sujet sur l'usine de méthanisation envisagée sur la commune voisine de Brannens. Il ne pourra être proposée une prise de position du Conseil Municipal de Bieujac que lorsque nous disposerons de plus d'éléments sur ce projet : lieu, calendrier, conditions d'implantation et d'exploitation. Suite aux protestations de Monsieur Bourrel et Madame Goudenèche, insistant sur le fait qu'il est important que le sujet soit abordé avant que l'ensemble du projet ne soit validé, Monsieur le Maire indique que ce point sera abordé au moment des compte-rendus de réunion.

REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNEES

La Commune est dans l'obligation de mettre en œuvre un certain nombre de mesures afin, en particulier, de protéger les données personnelles des administrés contenus dans les fichiers de la mairie. Monsieur le Maire propose que cette démarche soit déléguée au Syndicat « Gironde Numérique » dans le cadre des prestations de celui-ci au profit de la commune, adhérente au syndicat.

Délibération n° 2018-018

DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES MUTUALISE – SYNDICAT MIXTE GIRONDE NUMERIQUE

Par délibération du 30 Novembre 2010, le conseil syndical a approuvé la modification des statuts du Syndicat permettant la mise en place d'une activité de services numériques mutualisés à caractère facultatif.

Par délibération du 25 Janvier 2013 la Commune de BIEUJAC a adhéré aux services numériques mutualisés à caractère facultatif proposés par Gironde Numérique.

Au titre des activités de services numériques proposées dans le pack e-sécurité, figure une prestation relative la CNIL et le DPD permettant, notamment, la mise en place d'un Délégué à la Protection des Données mutualisé.

Considérant que les collectivités territoriales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence. Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations à caractères personnelles sur les administrés.

Vu la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 fixe un cadre à la collecte et au traitement de ces données afin de les protéger, dans la mesure où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est

susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes, ou à leur vie privée.

Vu le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016 est une étape majeure dans la protection des données. Il vise à renforcer l'importance de cet enjeu auprès de ceux qui traitent les données et à responsabiliser les professionnels. Il consacre et renforce les grands principes de la loi Informatique et Libertés, en vigueur depuis 1978, et accroît sensiblement les droits des citoyens en leur donnant plus de maîtrise sur leurs données.

La Commune traite des données personnelles et doit veiller au respect des textes tout au long du cycle de vie de la donnée dans le cadre d'une logique de conformité continue.

Considérant que pour veiller au respect du cadre réglementaire énoncé par la commission nationale informatique et liberté (CNIL), la Commune doit désigner un délégué à la protection des données.

Le délégué est chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen sur la protection des données au sein de l'organisme qui l'a désigné s'agissant de l'ensemble des traitements mis en œuvre par cet organisme.

« Chef d'orchestre » de la conformité en matière de protection des données au sein de son organisme, le délégué à la protection des données est principalement chargé :

d'informer et de conseiller le responsable de traitement ou le sous-traitant, ainsi que leurs employés

de contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données ;

de conseiller l'organisme sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution ;

de coopérer avec l'autorité de contrôle et d'être le point de contact de celle-ci

Le délégué doit tenir à jour le registre des activités de traitement qui sont mis en œuvre par l'organisme qui l'a désigné. Le délégué contribue à une meilleure application de la loi et réduit les risques juridiques pesant sur le Maire en tant que responsable des données à caractère personnel détenues par les services communautaires.

Il est proposé à l'assemblée de bien vouloir :

Désigner Monsieur Joachim JAFFEL – Responsable administratif juridique et financier du Syndicat Mixte Gironde Numérique en tant Délégué à la protection des données mutualisé de la Commune de BIEUJAC

Désigner Madame DARROMAN, Secrétaire de Mairie, en tant qu'agent de liaison avec Gironde Numérique et de coordination au sein de la Commune de BIEUJAC

AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET LOTISSEMENT

Délibération n° 2018-020

Vu la délibération n° 2018-015 en date du 12 Avril 2018 portant sur l'affectation de résultat 2018 du budget annexe du lotissement.

Vu les observations de la Trésorerie pour modifier cette délibération

Vu l'exécution budgétaire, l'exercice 2017 faisant apparaître un excédent comptable de 16 603,44 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter l'excédent de 16 603,44 € en report à nouveau qui sera inscrit à la rubrique 002 du Budget 2018

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET PRINCIPAL

Délibération n° 2018-021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice 2018

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
DI 21 / 2151 / op. 022	Réseaux de voirie	14 000,00
DI 27 / 276348 / OPNI	Autres communes	1 759,96
Total		15 759,96

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
Investissement		
DI 23 / 2313 / op.14	Constructions	15 759,96
Total		15 759,96

DECISION MODIFICATIVE BUDGET LOTISSEMENT

Suite à la nécessité de transférer au budget principal une somme de 14 000 € correspondant aux travaux de voirie prévus pour le lotissement « Hameau des Sources », il y a lieu de voter une décision modificative pour cette somme, ainsi que pour une somme de 1759,96 € de report 2017.

Délibération n° 2018-022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice 2018

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
RI 16 / 168748 / OPNI	Autres communes	1 759,96
RI 040 / 3355 / OPNI	Travaux	14 000,00
RF 002 / 002	Résultat d'exploitation reporté	15 759,96
RF 70 / 7015	Ventes de terrains aménagés	14 000,00
RF 042 / 71355	Variation des stocks de terrains aménagés	14 000,00
Total		59 519,92

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
RI 10 / 1068 / OPNI	Excédents de fonctionnement capitalisés	15 759,96
Total		15 759,96

DÉSIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL DANS LE CADRE DU RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2019

Délibération n° 2018-023

Le Maire informe l'assemblée que le recensement de la population est organisé du 17 Janvier au 16 Février 2019. L'INSEE demande de désigner un coordonnateur municipal. Monsieur le Maire propose Madame Mylène DARROMAN, Secrétaire de Mairie comme coordonnateur communal. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE de désigner comme coordonnateur communal afin de mener l'enquête de recensement de la population pour l'année 2019, Madame DARROMAN, Secrétaire de Mairie. Elle bénéficiera d'une décharge partielle de ses fonctions et gardera sa rémunération habituelle

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire

MISE A DISPOSITION SALLE POLYVALENTE COURS GYMNASTIQUE

Délibération n° 2018-024

Monsieur le Maire fait part à son Conseil de la demande de Madame Jeannine LABECOT d'utiliser la salle polyvalente pour des cours de gymnastique douce le jeudi.

La salle étant disponible sur ce créneau, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE de mettre la salle polyvalente à la disposition de Madame Jeannine LABECOT moyennant un tarif horaire de 2,05 € pour la période 2018-2019.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de la salle polyvalente

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Madame Rispaïl propose que désormais, les documents évoqués et/ou présentés lors des conseils municipaux puissent être transmis en amont de la réunion du Conseil à l'ensemble des élus, afin d'aider à la compréhension de ce qui est présenté et ainsi optimiser le temps en réunion. Cette demande s'adresse également aux élus proposant des dossiers à débattre en Conseil. Monsieur Mangieu fait remarquer qu'il a envoyé à tous un mail allant dans le même sens en réponse à la convocation du Conseil de ce jour. L'ensemble des élus approuvent cette proposition de Madame Rispaïl.

- Bâtiments :

CHOIX MAITRE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'ATELIER TECHNIQUE

Délibération n° 2018-025

Vu les différentes propositions transmises et étudiées par la Commission Bâtiments, la proposition de la SASU Stéphane POMAREL de LANGON 11 Cours du XIV Juillet, étant la moins disante, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de retenir la SASU Stéphane POMAREL de LANGON pour assurer la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un atelier technique. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- confie la SASU Stéphane POMAREL, la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un atelier technique,
- accepte sa rémunération pour un montant de 6 400,00 € H.T. (Etudes préliminaires, conception du projet, consultation et validation technique, direction des travaux)
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Une modification du projet est à prévoir, répondant à l'obligation de créer un vestiaire pour femmes. Une vigilance particulière sera apportée à la coordination des travaux de l'atelier avec ceux prévus par le SICTOM (doublement du point d'apports volontaires)

- Urbanisme :

Deux réunions ont eu lieu à la CdC sur le PLUI, plutôt techniques, au cours desquelles ont été présentées :

- une carte sur la consommation de l'espace naturel, agricole et forestier
- une carte sur le potentiel de densification de la commune (dents creuses et espaces divisibles)

ces deux documents, annotés, seront retournés et présentés à la CdC le 4 juillet.

Monsieur le Maire rappelle que ces documents de travail, ainsi que les annotations, doivent rester strictement confidentiels

Madame Goudenèche propose que pour des dossiers de cette importance, des réunions spécifiques puissent avoir lieu, au cours desquelles les commissions compétentes pourraient faire une présentation de synthèse de leurs travaux

COMPTE-RENDUS DE REUNIONS

- Syndicat Mixte du Sud-Gironde/SCOT

Le schéma directeur de cohérence territoriale (SCOT) est construit sur 5 CdC (Sud Gironde, Convergence Garonne, Communes rurales de l' Entre deux mers, Réolais en sud Gironde, Communauté de communes du bazadais). Pour « porter » le document SCOT, il a été créé un syndicat dit Syndicat mixte du sud Gironde. Ce syndicat se pérennise et s'étoffe. Il a fait l'objet d'une présentation avec création d' un logo le 16 juin à Saint Macaire.

Son fonctionnement s'appuie sur une petite équipe de permanents, sa direction est assurée par un président et deux vice-présidents ainsi que par un conseil syndical de 53 élus.

En plus de sa mission initiale, le SCOT, le syndicat mixte se structure autour de 4 nouveaux pôles de compétence :

.Transition énergétique-plan climat énergie,

.Politique de santé,

.Programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement Economique et Rural)

.OCM (opérations collectives artisanat et commerce)

Ces pôles sont composés d'élus compétents dans le domaine et dirigés par un vice-président.

Par ailleurs le pôle SCOT est assisté par un groupement de 5 bureaux d'étude ou conseillers,

Actuellement le SCOT est dans sa phase de rédaction du Document d'Orientation et d'Objectif pour une approbation prévue à la fin de l'année 2019.

- PLUi

L'atelier du 22 juin a eu pour but d'approfondir les orientations et mesures à prendre dans le PLUi dans trois domaines :

. Garantir la qualité du cadre de vie,

. Accompagner le développement économique,

. Protéger les ressources naturelles et valoriser le potentiel touristique.

- Projet usine de méthanisation

Retour sur la réunion publique de présentation du projet à Brannens. André Bourrel quant à lui, fait part de son ressenti sur cette présentation qui lui est apparue peu convaincante : « Après une justification du projet par une théorie économique discutable, les réponses aux questions ont été souvent vagues, peu étayées, voire dilatoires. Ce projet est un projet financier et industriel basé sur le développement d'une agriculture intensive (maïs, sorgho) aux dépens d'une production alimentaire.

Il ne semble pas en l'état actuel présenter de garanties en matière de maîtrise financière, maîtrise des approvisionnements, garantie du contrôle et du respect des normes environnementales et des règles de sécurité. Par ses conséquences environnementales et sanitaires mais aussi par ses effets sur les paysages et le maintien de la nature, ce projet concerne les populations bien au-delà de sa zone d'implantation et nécessite donc une vigilance le plus en amont possible des procédures de décision. »

L'assemblée considère que trop d'incertitudes subsistent à ce jour pour prendre une décision de principe.

- Marche rose

La manifestation est prévue le 14 octobre. Suite à la défection de la commune d'Aillas, l'arrivée sera organisée sur Savignac (avec l'aide de Pondaurat)

- SICTOM

Vote du rapport annuel 2017

Point noir de la nouvelle déchetterie : les déchets verts => idée : installation ponctuelle de bennes de proximité

Centre de tri départemental : obligation de traitement de l'ensemble des déchets en plastique en 2022

- SDEEG

- La loi « alimentation et culture » facilite l'installation de méthaniseurs (agriculture) avec injection de biogaz dans le réseau.
- Toujours beaucoup de débats autour de l'installation des compteurs Linky (11 millions en France, 360 000 en Gironde) : 9 Conseils Municipaux de Gironde ont délibéré pour empêcher l'installation, toutes contestées en justice par l'État et Enedis. Afin d'éviter les litiges, les coordonnées complètes des sous-traitants intervenant sur chaque commune seront communiquées aux mairies.
- Une offre d'entretien des bornes incendie inférieure à 40 € par borne va parvenir aux Communes (prestataire : Suez)
- Les comptes 2017 font apparaître un excédent brut de fonctionnement de 7,6 M€
- La plus grosse unité girondine de méthanisation vient d'être mise en service à Cestas (1 autre projet à Audenge) : toutes les mairies de Gironde ont été invitées à découvrir l'installation avant la mise en service (pas de réponse positive de Bieujac)

- ELUS SALARIÉS ORANGE

- Le réseau d'initiative publique signé en Gironde pour le déploiement de la Fibre est un des plus gros projets départementaux (410 000 logements)
- Déploiement 4G : les expressions de souhait de déploiement doivent être réalisées sans délai par les communes
- Signal réseaux : nouvelle interface digitale interactive avec les collectivités pour signaler et suivre le traitement des incidents sur ressources physiques du réseau pour lesquels il n'y a pas eu de client coupé connu. Chaque Commune doit s'inscrire (code INSEE) pour obtenir un accès avec mot de passe (Bieujac non inscrite à ce jour). Il est rappelé qu'aucune escalade ne peut être faite concernant une signalisation qui n'aurait pas été faite d'abord par le client final.

QUESTIONS DIVERSES

- Rappel de la fête du village prévue le premier week-end de juillet 2018
- Satisfaction exprimée pour la fête de la musique organisée par La Maison le 22 juin

Prochain conseil prévu le 19 juillet 2018 à 19 h 00